



## Sommaire

- P3 Conseil Municipal du 12/6/17.
- P5 Conseil Municipal du 4/7/17.
- P7 Conseil Municipal du 4/9/17.
- P11 Moustique tigre.
- P12 La rentrée en images.
- P13 Amicale Laïque - TAP.
- P14 Chaud, chaud l'été...
- P15 Expo, images de la Drôme en guerre.
- P16 Bibliothèque « Autour du livre » - ASPGG.
- P17 E v a s i o n Gontardienne.
- P18 Le Rescapé.
- P19 « Au pain retrouvé ».
- P20 Casa Couleur.
- P21 L e s G r a n g e s Gontardes au rythme de l'Afrique.
- P22 Affouage - Travaux DAH - Infos préfecture Agence Postale Communale .
- P23 Nouveaux habitants - Etat Civil - Béatrice Comerma - Agenda.
- P24 Infos pratiques.

Mesdames, Messieurs,

*C'est la rentrée. Il y a quelques jours, j'étais présent pour le grand jour. Les cartables sentaient le neuf et chez les petits quelques chagrins étaient vite consolés par la maîtresse et son assistante.*

*Notre village n'a pas été épargné par les conséquences du non renouvellement des emplois aidés. Ces contrats avaient été créés en grande partie pour répondre à l'organisation du temps scolaire dans le respect des contraintes fixées par l'éducation nationale. Devant le besoin et l'urgence, nous avons malgré tout recruté deux personnes en contrat à durée déterminée ; ce choix va avoir un impact non négligeable sur le budget de la commune mais c'est un choix que nous assumons.*

*C'est aussi la rentrée de la vie associative. Plus que jamais les associations ont besoin de vous pour les aider à faire fonctionner leurs activités. C'est la vie de notre village mais c'est aussi une véritable source de cohésion sociale.*

*Dans les prochains jours, vous croiserez nos agents techniques à bord d'une voiture électrique. Cette acquisition s'inscrit dans la démarche vertueuse, éco responsable dans laquelle notre village s'est engagé depuis quelques années. Grâce à ce véhicule électrique économe et propre, nous contribuerons à un cadre de vie meilleur.*

*Toutefois sans le civisme de tous, cet objectif est difficile à atteindre. Je déplore que certaines personnes continuent à confondre tri sélectif et aire de dépôt volontaire autour des conteneurs semis enterrés. Il est rageant de trouver entassés au sol les restes d'un déménagement et des objets les plus insolites... Vous avez tous accès gratuitement à la déchetterie*

qui se trouve sur la route de Donzère.

Depuis la suppression de l'utilisation des désherbants, il est déjà plus difficile de maintenir propre certaines zones, si en plus le personnel doit passer tout son temps à faire des allers retours à la déchèterie, c'est du temps en moins pour l'entretien quotidien. Il en est de même pour les excréments des animaux : amis des bêtes, sortez avec un sac pour ramasser les dépôts de vos chiens. Je suis parfois interpellé, malheureusement parfois sous forme de lettre anonyme, pour me demander plus d'actions de propreté dans le village, mais sans l'effort collectif et sans civisme, rien ne peut se faire.

Nous avons fait le choix de couper l'éclairage public les nuits de minuit à 5 heures du matin.

Ce choix s'inscrit bien sûr dans la démarche vertueuse, éco responsable dans laquelle notre village s'est engagé comme je le disais pour l'acquisition du véhicule électrique.

Moins de temps d'éclairage, c'est moins de pollution lumineuse, c'est surtout moins de consommation d'énergie, ce sont donc des économies non négligeables dans une conjoncture financière de plus en plus tendue.

Moins de temps d'éclairage, ce n'est pas synonyme de plus de délits (cambriolages, dégradations, ...) ; bien au contraire, les statistiques de la gendarmerie en attestent. Il est plus facile de repérer un éclairage ponctuel dans la nuit.

Comme l'ensemble des communes qui ont appliquées cette pratique, nous testerons ce fonctionnement pendant plusieurs mois et en tirerons les enseignements. Si d'aventure cet essai n'était pas concluant, nous reviendrions en arrière. Mais je ne comprendrais pas pourquoi cela fonctionnerait dans des centaines de communes et pas dans la nôtre...

Le PLU arrive dans sa phase terminale, c'est le moment de l'enquête publique. N'hésitez pas à profiter des permanences du commissaire enquêteur pour poser toutes vos questions.

Le Conseil Municipal a décidé d'intégrer au PLU une zone d'activité industrielle.

En effet, l'exploitant COVED qui est installé sur la commune de ROUSSAS en limite Nord de notre commune depuis de nombreuses années a souhaité s'installer sur notre territoire afin de pouvoir poursuivre son activité et nous faire bénéficier enfin de retombées financières et pas seulement des contraintes éventuelles.

C'est un choix qui a été longuement débattu entre les élus. Et ce n'est pas seulement l'aspect financier qui a été regardé même s'il ne sera pas négligeable pour la commune. À partir de 2020/2021, ces recettes supplémentaires dans un contexte actuel et à venir où les dotations d'états fondent comme neige au soleil, apporteront des moyens aux prochaines équipes municipales pour continuer à investir dans notre village, pour le rendre encore plus attractif, pour améliorer le confort de vie ; voirie, réseaux humides, réaménagement de l'espace de la mairie et de l'ancienne école, salle des fêtes...

L'autre aspect, c'est le maintien des dizaines d'emplois de la plateforme actuelle pour une quinzaine d'année ce qui n'est pas anodin.

Quels sont les risques ? Pas plus ni moins qu'aujourd'hui de par la proximité de l'activité existante.

Deux activités de sport mécaniques vont devoir se reloger mais une seule aujourd'hui a une réelle activité. Pour cette dernière, nous avons demandé à l'exploitant de trouver un terrain ce qui n'est pas chose facile mais la contrainte financière que nous avons imposé devrait stimuler les recherches.

Voici quelques semaines, l'amicale des Sapeurs-Pompiers du centre d'intervention et de secours du Val de Berre a offert un défibrillateur à la commune. Nous avons acheté un coffret adapté qui vient d'être installé dans le hall d'entrée de la mairie pour qu'il soit à la disposition de chacun, administré, association en cas de besoin de premier secours.

Encore merci aux sapeurs-pompiers pour ce geste d'attention.

Enfin pour conclure, je vous l'avais promis, les cloches sont de retour. Il nous reste quelques réglages mais nombreux sont ceux qui sont heureux de compter les heures...

Bonne lecture

Michel APROYAN

Maire



# La Vie du Conseil

## Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juin 2017

### Répartition de l'enveloppe "Subventions" destinée aux associations pour l'année 2017

La répartition des subventions pour l'année 2017, a été votée selon le tableau ci-dessous.

Associations	Montant de la subvention 2017
Comité des Fêtes	3 800,00 €
Comité des Fêtes (Festivités)	1 000,00 €
Comité des Fêtes (CMJ)	500,00 €
Les Petites Mains	350,00 €
Foot Jeunes Vence Berre	350,00 €
Evasion Gontardienne	350,00 €
Club de Tennis	350,00 €
Amicale Laïque	800,00 €
Amicale Sapeurs - Pompiers	400,00 €
ACCA Chasse	200,00 €
MOTO CLUB	350,00 €
ASPGG	350,00 €
ASPGG (subv. except.)	200,00 €
Autour du Livre	350,00 €
Autour du Livre (subv. except.)	200,00 €
FNACA	200,00 €
Souvenir français	70,00 €
Sauvegarde du patrimoine	70,00 €
ASRGG	350,00 €
Solidarité Entraide Tricastin	100,00 €
Au pain retrouvé	100,00€
<b>Total</b>	<b>10 440,00 €</b>

Malgré les baisses de dotations et un budget de plus en plus contraint, aucune subvention n'a été diminuée.

### Adhésion à l'association ANCRE

Une cotisation annuelle de 50 € sera versée à l'association ANCRE, plateforme active de la réinsertion pour l'emploi, mais aussi acteur économique incontournable de notre territoire. Son rôle est de mettre en relation les demandeurs d'emploi et les donneurs d'ordres. Ainsi, en répondant professionnellement aux besoins des entreprises, collectivités locales et associations, comme des particuliers, l'association ANCRE soutient à la fois l'activité économique et l'emploi sur les cantons de Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Grignan depuis 2005.

Cette association est un véritable tremplin vers le retour à la vie active et à l'emploi durable.

## La Vie du Conseil

### Convention AGR'EAU 2017

Dans le cadre de la protection des captages prioritaires, la Chambre d'Agriculture de la Drôme poursuit son programme d'actions visant à limiter l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau. Ce programme est co-construit avec de nombreux acteurs dont les services de l'Etat, le Conseil Départemental de la Drôme et les acteurs locaux (Communes). Notre bassin d'alimentation du captage "Le Jas du Seigneur" relève de ce programme afin de préserver la qualité de l'eau potable. Le coût de cette convention s'élève à 510 € pour l'année 2017.



### Contrat de restauration scolaire, tarifs 2017/2018 pour la cantine et le périscolaire

La prestation pour la fourniture de repas a été renégociée, c'est la Société PLEIN SUD RESTAURATION qui assurera à partir du 1<sup>er</sup> septembre la fabrication et la livraison des repas.

Le tarif unitaire du ticket repas sera maintenu à 4,10 € pour l'année 2017/2018.

Il comprend le coût de la fourniture du repas auquel il faut ajouter les coûts de gestion et de structure ainsi que le coût du personnel d'encadrement.

Depuis 2013 le tarif proposé pour le service de périscolaire est fixé à : 2,00 €/h.

Cette prestation ne sera pas augmentée pour l'année scolaire 2017/2018.

### Coupe affouagère

En accord avec l'Office National des Forêts, une coupe affouagère sera délivrée dans le bois communal (d'une surface de 4,5 ha) aux familles domiciliées dans la commune et qui en feront la demande. La période d'exploitation de la coupe sera réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 15 avril 2019 pour un montant forfaitaire de 150 €.



### Centre Médico-scolaire de Pierrelatte

La commune participe aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de Pierrelatte à hauteur de la fréquentation du centre par les enfants de la commune soit 31,20 € pour l'année scolaire 2015/2016 et à 39,00 € pour l'année scolaire 2016/2017.

### Convention COVED/Commune

COVED projette l'implantation d'une Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND), en extension du Pôle Multi filière existant, sur la commune des Granges Gontardes.

Le conseil municipal a donné un avis favorable et a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents y afférents pour permettre la réalisation du projet et formuler les avis nécessaires. Un notaire sera consulté pour aider à la rédaction du bail.

### Equipement informatique Ecole "Vallon des Fontaines"

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, la commune souhaite répondre à l'appel à projets émis par l'Etat. Ce plan est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales et pouvoir bénéficier ainsi d'une subvention d'état couvrant 50% du projet global (plafonné à 7 000 €). En accord avec l'équipe enseignante, les services de l'inspection et le conseiller pédagogique département chargé du numérique, le choix d'un équipement informatique a été retenu pour un montant global de 16 645,23 €.



## La Vie du Conseil

### Attribution du marché "vannes et compteurs AEP"

Afin de faciliter la recherche de fuite sur le réseau d'eau potable ainsi que son exploitation en cas de coupures, le conseil municipal avait initié un dossier pour installer des vannes d'isolement et des compteurs de débit à plusieurs endroits stratégiques. Plusieurs entreprises ont été consultées dans le cadre de l'attribution de ce marché « vannes et compteurs ». C'est la société RIVASI BTP qui assurera les travaux pour un montant de 24 600 € HT. La mission de maîtrise d'œuvre est confiée à la société RCI pour un montant de 2 500 € HT.

### Dossier accessibilité : engagement réalisation des travaux sur 9 ans.

Tous les bâtiments communaux doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. La plupart des communes sont en retard par rapport aux échéances fixées par la loi. Pour pallier ces retards, l'Etat a demandé aux maires de transmettre un calendrier de réalisation des travaux de mises à niveau, calendrier appelé Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) d'une durée maximale de 9 ans. Le conseil municipal a validé un agenda qui amènera tous les bâtiments de la commune à être conformes à la loi. Les travaux se dérouleront jusqu'en 2022, soit en 7 ans. La priorité sera mise sur l'accès à la mairie avec l'aménagement du rez de chaussée pour délivrer tous les actes administratifs ou pour tenir des réunions avec des personnes à mobilité réduite. La salle Aurelle et le Moulin seront aussi mise en conformité avec l'aménagement des accès et la création d'un sanitaire aux normes.



\*\*\*\*\*

## Compte rendu du Conseil Municipal du 04 Juillet 2017

Le conseil débute par un hommage à Simone Veil disparue le 30 juin 2017. Ses combats contre la barbarie et pour l'égalité des femmes restent plus que jamais d'actualité.

### Communauté de Communes Drôme Sud Provence : mise en conformité des statuts

Afin de répondre aux nouvelles exigences de la loi NOTRe, la communauté de communes a adopté de nouvelles compétences optionnelles, à savoir Action sociale d'intérêt communautaire et Création et Gestion de Maisons de Services au Public. Le conseil approuve l'adoption de ces nouvelles compétences.

### Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement - Intégration du volet assainissement pluvial et vérification du zonage assainissement collectif/assainissement non collectif

L'objectif est d'intégrer dans la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, le volet assainissement pluvial afin d'identifier clairement le réseau d'écoulement des eaux pluviales et de vérifier le zonage d'assainissement collectif et non collectif  
Le coût de cette prestation s'élève à 44 550,00 € HT.

## La Vie du Conseil

### Subventions de l'Agence de l'Eau gérées par le Département

L'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Drôme ont reconduit leur partenariat relatif à la gestion des aides à l'investissement en eau et assainissement jusqu'au 31/12/2018.

Dans ce cadre, le Département prend en charge l'envoi des dossiers de demande de subventions à l'Agence de l'Eau et assure le versement de celles-ci attribuées par le Département et l'Agence de l'Eau. Le conseil municipal valide la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement. Le taux de la subvention attendue est de 80% du montant hors taxes.



### Renforcement du réseau basse tension à partir du poste Billard

Le Syndicat Département d'Energie de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité dans la commune, afin de renforcer le réseau basse tension à partir du poste BILLARD par augmentation de puissance de 160 à 250 KVA. Le plan de financement est évalué à 2 551.18 € HT. La Commune accepte ces travaux mais ne participe pas au financement de cette opération qui est payée intégralement par le SDED.

### Remplacement du véhicule CITROEN C15 par un Citroën Berlingot avec un contrat de Location de Longue Durée sur 5 ans

Le véhicule CITROEN C15 utilisé actuellement par les services techniques n'a pas satisfait au contrôle technique. Il ne pourra donc plus être utilisé après la date du 18 juillet 2017. Ce véhicule qui a 20 ans est vétuste et arrive en fin de vie. Sa remise en état n'est pas envisagée considérant le montant des frais à prévoir.

La recherche d'un véhicule de remplacement a été faite auprès de plusieurs constructeurs automobiles. La volonté de la commune est de s'inscrire dans la protection de l'environnement et de limiter la pollution de l'air dans ses activités comme cela a été fait lors de la construction de la nouvelle école. Après recherches et négociations, il s'avère que la proposition faite par la société vendeuse CITROEN avec une Location Longue Durée pour un véhicule CITROEN Berlingot électrique Taille M Electric Club est la plus avantageuse. Le coût de la location mensuelle est de 215.08 € TTC pendant 59 mois. Le premier loyer de 10 042.45 € TTC est pris en charge par la société vendeuse Citroën au titre de la récupération des aides associées à l'acquisition d'un véhicule électrique.



### Promotion de grade

Chaque collectivité doit fixer le taux de promotion des agents municipaux pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale. Le conseil municipal a, dans ces conditions, défini le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement.

### Création d'un poste ATSEM 1ère classe

Afin de promouvoir un Agent Territorial Spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles dans le cadre des promotions statutaires, il est créé un poste de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 16 heures 30 hebdomadaires. De ce fait le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

## La Vie du Conseil

### **Convention de prêt de la salle « Le Moulin » Commune/Association WEITI**

Cette association occupera la salle du Moulin pour des cours de danse tous les jeudis de 18h15 à 20h45 et ce jusqu'en juin 2018 hors vacances scolaires. Cette mise à disposition engendre une allocation de 225 € pour la saison de septembre 2017 à juin 2018.

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2017**

### **Présentation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'Assainissement : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Le conseil municipal prend acte du rapport proposé.

### **Périscolaire – TAP : Convention entre la commune et l'Association MOSAIC**

L'objectif de cette convention est de poursuivre la gestion de la structure d'encadrement nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires et du service périscolaire du matin et du soir, avant et après l'école, pour une capacité de 16 enfants maximum. Le conseil municipal accepte le montant de cette prestation qui s'élève à 10 700 €.

### **Vote du tarif pour le remboursement partiel des transports scolaires pour l'année 2017/2018**

Le conseil municipal décide de poursuivre sa participation à hauteur de 50% du coût de la carte de transports scolaires de la Drôme pour tout élève habitant la commune âgé de plus de 16 ans afin de lui permettre de se rendre à son établissement scolaire limité à la Drôme ou à l'Ardèche. Les personnes intéressées présenteront au secrétariat de mairie leur titre de transport et une pièce d'identité avant le 15 novembre 2017 pour bénéficier du remboursement.



### **Rapport annuel sur les déchets ménagers - Année 2016**

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence est compétente pour le traitement et la gestion des déchetteries depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. À cette même date, elle a délégué cette compétence au SYndicat des Portes de Provence (SYPP). La Communauté de Commune est également compétente pour la collecte des déchets ménagers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2016 sur les déchets annexés à la présente délibération :

## La Vie du Conseil

- le rapport du SYPP qui reprend les indicateurs techniques et financiers pour la compétence traitement des déchets ménagers et gestion de la déchetterie.

- le rapport de la CCDSP pour la collecte des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation qui lui est faite des rapports sur les déchets ménagers pour l'année 2016.

### **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif de l'année 2016.**

Monsieur Thierry MATHIEU, adjoint au Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Collectif

sur l'année 2016.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'Assainissement.

Il est aussi mis à disposition en Mairie.

Les principales conclusions montrent une évolution de 1,5 % du nombre de compteurs. La qualité de l'eau a satisfait tout au long de l'année au critère d'eau potable. Le taux de fuite du circuit est de 20%.

Le Conseil Municipal valide le RPQS 2016 de l'eau potable et de l'assainissement collectif.



### **Eclairage public : délibération rectifiant la délibération concernant le coût de l'éclairage public**

Le conseil municipal modifie la délibération prise en 2015 concernant la participation financière de la commune à l'éclairage public :

- le coût de l'audit effectué est de 7,50 € par point lumineux et non 27,50 € comme écrit par erreur.
- Le coût de la cotisation annuelle de fonctionnement est de 25,50 € et non plus de 27,50 € suite à révision du tarif par le Syndicat d'Energie de la Drôme qui a en charge les travaux.

### **STEP : Nouveau contrat d'entretien**

La Société MSE qui a construit la station d'épuration a été absorbée par la Société OTV. La Société OTV reprend ainsi tous les engagements pris par la Société MSE. Le contrat d'entretien de la station d'épuration est donc transféré à la société OTV.

### **PLU - Instauration du sursis à statuer**

Pendant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il peut être opposé un sursis à statuer, c'est-à-dire un report d'une décision aux autorisations d'occupation des sols demandées afin de ne pas compromettre l'exécution du futur PLU ou la rendre plus onéreuse.

Le sursis à statuer doit être motivé et ne peut excéder 2 ans. À l'expiration du délai de validité du sursis à statuer, sur confirmation de l'intéressé à sa demande, une décision doit être prise par l'autorité compétente chargée de la délivrance de l'autorisation dans un délai de 2 mois suivant cette confirmation.

## La Vie du Conseil

La confirmation de l'intéressé peut intervenir au plus tard 2 mois après l'expiration du délai de validité du sursis à statuer. La décision définitive doit alors être prise par l'autorité compétente pour la délivrance de l'autorisation dans un délai de 2 mois suivant la date de réception de la confirmation.

A défaut de notification de la décision dans ce dernier délai, l'autorisation est considérée comme accordée dans les termes où elle avait été demandée.

Le Conseil Municipal autorise l'utilisation, si nécessaire, du sursis à statuer, dans les conditions fixées à l'article L424-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, pour les demandes d'autorisation concernant les travaux, les constructions ou installations susceptibles de compromettre le projet de PLU ou de rendre son exécution plus onéreuse,

### Règlement de mise à disposition de la salle « Le Moulin »

La salle « Le Moulin » est mise à disposition à titre gracieux ou avec une convention auprès des associations ou à la demande des habitants du village. Toutefois cette salle ne possède pas de règlement définissant les droits et devoirs des demandeurs et de la commune.

Le conseil municipal valide le règlement proposé.



### Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Lors de l'élaboration du budget, le conseil municipal avait validé la remise en état de la place du Palmier, de la rue du Chemin Ferré, de la rue du Jonchier et d'un plateau traversant à l'intersection de la rue du Taillet et de la D541.

Suite à l'analyse des offres faites par les entreprises le conseil municipal confie les travaux à la société EIFFAGE sis à MONDRAGON pour un montant de 39 000€ HT, soit 46 800€ TTC.

### Projet d'implantation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), par la société COVED sur le territoire de la commune des Granges Gontardes

La société COVED projette l'implantation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), dit « LCJ3 », en extension du Pôle Multi filière existant, sur la commune des Granges Gontardes.

Le projet d'implantation concerne les parcelles suivantes de la commune des Granges Gontardes :

D 11	Les Granges Gontardes	Bois des Mattes
D 12	Les Granges Gontardes	Bois des Mattes
D 445	Les Granges Gontardes	Bois des Mattes
D 449	Les Granges Gontardes	Bois des Mattes
D 456	Les Granges Gontardes	Bois des Mattes
D 655	Les Granges Gontardes	Bois des Mattes
Dont pour partie de chemin		



Ce projet nécessite le défrichement sur les parcelles suivantes pour une surface de 1,25 ha :

- D 11 Les Granges Gontardes, Bois des Mattes
- D 12 Les Granges Gontardes, Bois des Mattes
- Dont pour partie de chemin

Ce projet implanté sur des terrains communaux, nécessite :

- le dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE,
- L'avis du Maire, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation, conformément à l'article R512-6 du Code de l'Environnement



## La Vie du Conseil

- Le dépôt d'une autorisation de défrichage, pour procéder à des travaux de défrichage, sur une partie seulement des terrains concernées, pour une emprise de l'ordre de 1,25 ha.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, au projet d'installation de stockage de déchets non dangereux et à l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. Il donne son accord pour les travaux de défrichage sur les parcelles concernées.

### **Création de trois emplois non permanents et autorisation de recruter les agents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.**

Pour le bon fonctionnement des services municipaux il est nécessaire de créer trois emplois non permanents pour prendre en compte les situations suivantes :

- remplacements des agents pendant leurs congés ou absences diverses,
- vacance d'un emploi dans l'attente d'un recrutement,
- besoins en emplois saisonniers pendant la période estivale pour l'entretien du village,
- encadrement des enfants à la cantine scolaire lors d'affluence et aux Temps d'Activité Périscolaire qui est une fonction non pérenne,
- besoins pour l'entretien des bâtiments communaux.

Le conseil municipal accepte la création de trois emplois qui seront affectés à des d'agents non titulaires en fonction des besoins particuliers. Les horaires de travail seront précisés lors de la signature des contrats de travail.

### **Remplacement du véhicule Citroën C15 par un Citroën Berlingot électrique avec un contrat de Location de Longue Durée sur 5 ans**

Lors de sa séance du 04 juillet 2017 le conseil municipal avait validé le remplacement du véhicule Citroën C15 par un Citroën Berlingot électrique avec un contrat de Location de Longue Durée sur 5 ans pour un coût mensuel de 215,0 8€ TTC pendant 59 mois.

Il s'avère que Citroën avait proposé un financement avec la reprise d'un véhicule C15 fonctionnant au diesel. Or le véhicule C15 de la commune fonctionne au super. Le coût de la location est modifié et le conseil municipal valide le nouveau financement qui s'élève à 181,73 € HT par mois pendant 59 mois.

\*\*\*\*\*

## Moustique tigre : faisons équipe avant qu'il ne pique

*Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique  
Tout moustique n'est pas un moustique tigre.*

Le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et sur les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

Il est également appelé *Aedes albopictus* et peut, dans certaines conditions bien particulières, **transmettre la dengue le chikungunya et le zika.**

C'est un moustique de petite taille (plus petite qu'une pièce d'un centime d'euro) ne dépassant pas 1 cm d'envergure.

**Voici une série de photos du moustique tigre afin de vous aider à l'identifier.**



## Comment s'en protéger ?

Les bons gestes pour éviter la prolifération :

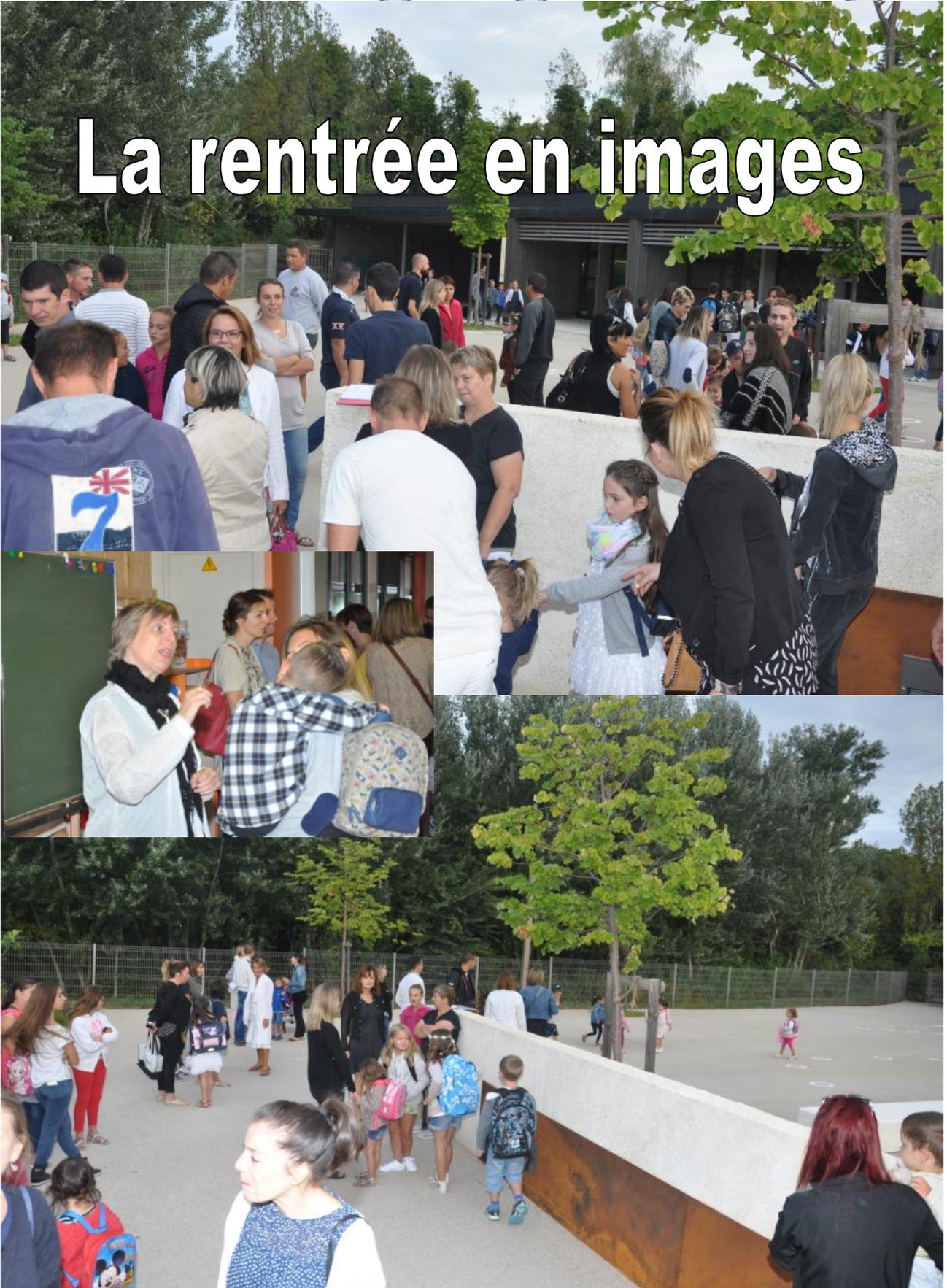
Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les.
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons, qui mangeront les larves.

**Vous pensez avoir observé un moustique tigre dans notre commune ?**

**Vous pouvez le signaler et contribuer ainsi à la surveillance de son implantation sur le SITE portail dédié : <http://www.signalement-moustique.fr/>.**

# La rentrée en images





## Amicale laïque

Nous vous attendons nombreux pour l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque qui aura lieu le **jeudi 28 septembre** à 18h, salle au rez-de-chaussée de la mairie. Nous aurons comme principale mission de dresser un bilan des actions menées sur l'année 2016 / 2017, mais il nous faudra également procéder au renouvellement des membres du Bureau. Avec 4 membres actifs démissionnaires sur 6, l'enjeu pourrait être lourd de conséquences pour les activités de l'Amicale et, par conséquent, pour les différentes sorties et opérations organisées en faveur des enfants de l'école publique du village.

Mobilisez-vous, vos enfants ont besoin de vous !

Contact : [amicalelaique.gg@hotmail.fr](mailto:amicalelaique.gg@hotmail.fr)

## Temps d'Activité Péri scolaire

Si certaines villes sont revenues à la semaine des quatre jours, nous avons décidé de nous donner le temps de la réflexion et de ne rien organiser dans la précipitation. Au moins pour cette année, la semaine scolaire sera répartie sur quatre jours et demi sur le même format que l'an passé.

Les TAP se dérouleront de 15h45 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Une nouvelle animatrice, Anaïs, a rejoint l'équipe de Fabienne, Valérie et Aurélie.

Pour l'avenir, une réunion sera organisée au cours de l'année avec les enseignants, les représentants de l'inspection, les parents et les élus afin de prendre la meilleure décision dans l'intérêt des enfants. La commune continuera à financer le coût que représente les intervenants.

Bonne rentrée à tous.

## Chaud, chaud l'été... enfin presque.

Pour le comité des fêtes, l'été a été marqué par deux manifestations majeures : la fête votive et le cinéma sous les étoiles.

Bien que ces deux manifestations se soient déroulées pendant les deux weekends les plus frais de l'été, l'ambiance festive de la fête votive et l'ambiance apaisante du cinéma ont été appréciées par nombre de Gontardiens mais aussi de visiteurs extérieurs.



Retour sur la fête votive qui a commencé le vendredi par une déambulation dans les rues du village d'un bandas jouant à la demande des personnes rencontrées. Les festivités se sont poursuivies avec la soirée mousse toujours aussi appréciée des jeunes... et des moins jeunes !

Le samedi, une soixantaine de personnes a pu apprécier le méchoui de très bonne qualité avant de se dépenser avec frénésie sur la piste de danse. La soirée était emmenée par un Marcel et son Ambiance de Nuit toujours aussi dynamique. Ambiance seulement interrompue par le feu d'artifice qui a été avancé au samedi soir cette année. Ce changement fait suite au manque de spectateurs les années précédentes le dimanche soir.

Dimanche matin les jeunes pétanqueurs nous ont montré que la relève était présente avec de belles parties. Puis ce fut le traditionnel concours de pétanque qui a vu plus de 50 équipes s'affronter. En fin d'après-midi, un duo de blues men a animé l'apéritif pendant qu'un certain nombre d'entre vous s'essayaient aux jeux en bois.

Pour la deuxième année, fin juillet, la séance cinéma sous les étoiles dans le cadre de « Cinq Villages font leur Cinéma » a attiré une centaine de spectateurs malgré la fraîcheur de la nuit. De nouveau une belle réussite avec un joli film avec Meryl Streep « Sur la route de Madison » qui a fait couler quelques larmes. Merci au traiteur pour son repas avant la séance et aux membres des autres villages pour leur aide technique.

Maintenant il faut voir l'avenir avec le vide grenier dimanche 17 septembre, normalement suivi par Halloween le 31 octobre. A ce jour, il n'est pas certain que cette manifestation pour les enfants ait lieu, faute de bénévoles pour organiser et préparer la salle. Si vous êtes intéressés faites-vous connaître rapidement auprès des membres du comité de fêtes.

**La saison se terminera le 17 novembre avec l'assemblée générale où tout le monde est le bienvenu. Une majorité des membres du comité des fêtes ne poursuivra pas l'aventure. Plus que jamais l'appel à de nouveaux bénévoles est d'actualité si vous voulez que les animations du village se poursuivent.**



## Du 9 au 12 Novembre 2017 Exposition en Mairie « 1914-1918 : images de la Drôme en guerre »

Dans le cadre des commémorations du centenaire, notre village est fier de participer à ce moment fort de mémoire qui permet de construire notre avenir.

Comment s'est déroulée la vie de tous ceux qui ont vécu le conflit à l'arrière ?

C'est à cette question que tendra de répondre cette exposition organisée par la Mairie et l'Association « Autour du Livre ».

Quand on fait appel au passé, bien souvent on peut répondre aux préoccupations présentes.

Nous sommes notre histoire.

Durant ces quelques jours plusieurs moments forts de rencontres multigénérationnelles permettront de mieux comprendre comment en Drôme « la société civile de l'arrière » a contribué activement à l'effort de guerre, par son travail, le soutien aux soldats, l'accueil de blessés ou de réfugiés, malgré les restrictions et les peines.

A l'aide d'archives publiques et de prêts de particuliers, cette exposition retracera quelques aspects de la vie du département de la Drôme et de ses habitants à l'épreuve de la Grande Guerre.

Jeudi soir, 9 novembre après l'inauguration, une soirée conviviale est prévue autour des deux thèmes suivants :

### ***L'autre front, les femmes pendant la Grande Guerre Travailler, Réconforter, Souffrir***



Ecartées des champs militaires, étouffées par les silences de l'Histoire, les Femmes ont pourtant joué un rôle clé dans la guerre de 1914-1918. Trois thèmes vont être explorés :

**Travailler** : les femmes remplacent les hommes dès le début de la mobilisation et vont connaître des situations inédites. Comme le dit la chanson « ...on n'est pas inutiles, on n'est pas des embusqués, on a les bras dans l'huile... ».

**Réconforter** : devenues pilier de la famille, elles vont devoir reconforter, rassurer. Elles sont vues, cette fois, sur le plan affectif, familial mais aussi sexuel.

**Souffrir** : les femmes sont victimes, notamment dans les départements occupés, et femmes de victimes. La question de l'absence et du deuil est abordée. Veuves, « veuves blanches », vieilles filles, et orphelins se comptent par milliers, imprégnant profondément l'après-guerre.

A la fin de la guerre, les femmes sont renvoyées dans leur foyer pour laisser la place aux soldats démobilisés, c'est le retour « à la normale », c'est-à-dire à un ordre des choses masculin...

Peut-on alors parler d'une émancipation féminine ?

### ***Archives familiales : comment s'y retrouver ?***

La conférence présentera aussi comment, à partir des archives familiales et des sites disponibles sur internet, chacun peut mener des recherches précises sur un ancêtre : tracer son portrait-robot, suivre ses différentes campagnes, connaître les conditions de sa disparition, savoir où il repose...



Association « **Autour du livre** »  
Rue des Ecoles  
26290 LES GRANGES GONTARDES

## BIBLIOTHEQUE « **AUTOUR DU LIVRE** »

Ce mois de septembre est la traditionnelle rentrée scolaire et celle de la Bibliothèque « **AUTOUR DU LIVRE** »

Cette année encore, nous allons accueillir les élèves de l'école « **VALLON DES FONTAINES** », des classes de Mme BRACHET, de Mme FERRARI et de M. GROSJEAN une fois par mois, le vendredi, pour un prêt de livres (2 par enfant) et une séance d'animation autour du livre.

Nous serons heureux de vous rencontrer.

**La biblio est ouverte :**

**le mardi de 16h à 18h**

**le mercredi de 10h à 12h**

**le jeudi de 16h à 18h30**

Le cotisation est de 5 € l'année civile pour les adultes - gratuite pour les moins de 18 ans.

***Au mois de NOVEMBRE avec la Mairie nous organisons une exposition sur la vie dans la Drôme pendant la guerre de 1914-18 : du 9 au 12 Novembre 2017 dans les locaux de la Mairie.***



## ASPGG

Samedi 9 septembre sur le boulodrome des Granges Gontardes s'est déroulé le concours de pétanque du Maître joueur de l'ASPGG (association sportive de pétanque des Granges Gontardes). Vingt candidats se sont confrontés pour le gain du titre, remporté cette année par Cyril Clapier.

Au terme du concours, les membres de l'association ont partagé un pot amical et le traditionnel repas de fin de saison.



## Évasion Gontardienne

L'heure de la « rentrée » a également sonné pour notre association. Les activités ont repris le 7 septembre dernier.

« Evasion gontardienne » est ouverte à tout retraité, quel que soit son âge ; nous nous retrouvons chaque jeudi à 14 heures salle du Moulin pour passer une bonne après midi ensemble à jouer aux cartes pour les uns, marcher sur les nombreux sentiers des alentours pour les sportifs, jouer aux boules lorsque le temps le permet, s'adonner aux jeux de société pour les aficionados.... L'après midi se termine par un goûter agrémenté, bien souvent, d'une pâtisserie offerte par celui (ou celle) qui désire partager la joie de fêter son anniversaire.

Evidemment, l'année est ponctuée d'événements et sorties diverses : théâtre, galette des rois, sorties resto, voyage découverte d'une journée ....

**N'hésitez pas, venez nous rejoindre, nous vous attendons.  
Pour tout renseignement : D. Vincent 06 84 86 97 25.**

Les photos jointes ont été prises lors de notre voyage en Camargue en mai dernier.



## Ouverture du bar « Le Rescapé » les 2, 3 et 4 septembre

Cette année encore, le bar éphémère « Le Rescapé » a ouvert sous la direction de son gérant Thierry Geneves. Malgré les premières fraîcheurs de cette fin de vacances, une nouvelle fois vous avez répondu présents à cette manifestation qui a pour but la sauvegarde de la licence IV du village en attendant une reprise définitive par un exploitant professionnel.

Merci à tous les bénévoles qui se sont impliqués dans cette ouverture, notamment à l'ASPGG pour le repas du vendredi soir et le concours de pétanque du samedi après-midi.

Cette année, la boulangerie a été transférée le dimanche matin, avec le bar au Moulin. Le boulanger et l'association « Le pain retrouvé » en ont profité pour lancer le pain spécialement conçu pour le village appelé le Gontardien. Ce pain est à base de farine d'orge et de malt ce qui donne un pain très foncé mais très équilibré pour la digestion. A cette occasion, chaque client s'est vu offrir un bon pour une boisson à consommer au bar.

Merci encore à Thierry pour sa présence et son engagement comme gérant. Nous lui devons le maintien de la licence. Il vous donne rendez-vous l'année prochaine, le premier weekend de septembre pour une nouvelle ouverture temporaire.



## « Au Pain Retrouvé »

L'été se termine sur une note optimiste : pendant cette période, l'activité du dépôt de pain a été bonne, portée par les achats habituels et les nombreux touristes, résidents sur la commune ou de passage.

Cette rentrée a été marquée par une première : le dépôt de pain a été transporté salle du Moulin avec le « Rescapé » le dimanche 3 septembre et nous avons présenté officiellement le nouveau pain « Le Gontardien » à base de farine d'orge maltée. Ce « déménagement » a eu un certain succès et pourrait être renouvelé l'an prochain.

Il ne dépend que de nous que ce commerce perdure et, pourquoi pas, se développe afin de continuer à répondre aux besoins des Gontardiens et reste un lieu convivial où toutes les générations se côtoient.



**L'association remercie tous ses adhérents qui ont ainsi marqué leur soutien envers ce commerce ainsi que tous les clients qui le font vivre.**

L'association propose des boîtes de nougat marquées « Les Granges Gontardes », cette activité nous permet de financer les opérations commerciales organisées régulièrement. Merci aux acheteurs.

Le boulanger prend quelques jours de vacances, le dépôt sera fermé à partir du 19 septembre, réouverture le 3 octobre.

Dépôt de pain : Horaires d'ouverture :

**du lundi au dimanche de 7h à 12 h 30 à l'Agence Postale Communale**

Contact pour commandes : **Mme Bonnel tél 06 60 85 55 83**

Association : **Contact@au-pain-retrouve.com**

## CASA COULEUR

**Stage de graphisme, encre de Chine et peinture.  
21 et 22 octobre 2017 animé par Anne Poupard**

Motifs graphiques et art Sénoufo

Écritures primitives africaines et livre d'artiste.

Nous nous inspirerons des graphismes des toiles de Korhogo, que l'on appelle aussi teintures Senoufo, et des écritures Masaba, étiopiennes, pour enrichir notre répertoire de signes, et pour se familiariser avec les outils divers de la peinture et de la calligraphie :

- Exercices de gestuelle à l'encre de Chine, le plein le vide, négatif positif...
- Jeux graphiques avec les signes agrandis, détournés, envers, endroit...
- Création de pochoirs et de tampons. Jeux de répétition.

Jeux de graphisme couleurs

A partir de ce travail, réaliser un leporello grand format, décoré avec des collages découpés dans nos essais :

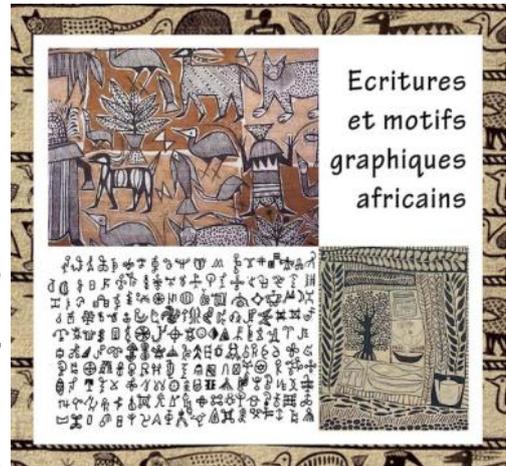
Mise en page et mise en couleur à l'aquarelle ou à l'acrylique du leporello, (livre en accordéon).

Lieu du stage et coordonnées:

Casacouleur, chez Anne Poupard, 1 chemin Ferré, Le Logis de Berre, 26290 Les Granges Gontardes  
tel : 06 72 50 25 64

Horaires : 10h-12h30 / 14h-17h30

Tarif : 150 €



**Stage de graphisme, gaufrage carton et tirage sur presse autour du graphisme d'Eduardo Chillida. 25 et 26 novembre 2017**

Eduardo Chillida est un sculpteur et graveur basque espagnol. Ses œuvres sur papier sont une part importante de sa création.

Le but du stage est de réaliser plusieurs sortes de gaufrages et d'encrages à partir du travail de Chillida. Retenir un mouvement, un rythme, un équilibre.

- Exercices de gestuelle à l'encre de Chine ou à l'acrylique, le plein le vide, négatif positif... avec un rouleau ou un large spalter.
- Jeux graphiques avec les signes agrandis, détournés, envers, endroit...
- Reproduire quelques signes sur du carton, et les découper pour l'impression sur une presse en taille douce.

Lieu du stage et coordonnées: Casacouleur, chez Anne Poupard, 1 chemin Ferré, le Logis de Berre - 26290, les Granges Gontardes. 0672502564

Horaires : 10h-12h30 / 14h-17h30

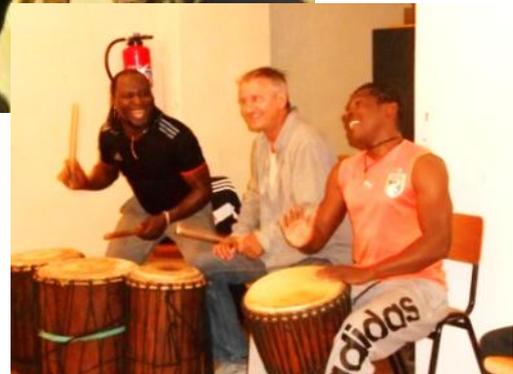
Tarif : 150 €



## Les Granges Gontardes au rythme de l'Afrique

Depuis 3 ans, l'association **Weyti** vous propose de vibrer aux sons de la Côte d'Ivoire. Venez découvrir le **djembé** avec **Tobi Voli** et/ou la **danse traditionnelle ivoirienne** avec **Olivier Fahé** tous les jeudis soirs à la salle du Moulin.

Partage, convivialité et bonne humeur garantis !



**Weyti, danser pour garder  
les pieds sur terre.**

Cours	Horaire	Tarifs pour l'année
Percussions (djembé)	18h15-19h15	190 € + 5 € d'adhésion
Danse ivoirienne	19h15-20h45	265 € + 5 € d'adhésion
Pour les 2 cours		427 € (au lieu de 455 €) + 5 € d'adhésion

**Reprise des cours le jeudi 14 septembre, un cours d'essai gratuit par discipline.**

**Contacts :** Patricia 07 82 20 91 25  
Mariette 06 70 08 35 58  
Magali 06 72 53 37 55

## AFFOUAGE 2018/2019

Le conseil municipal par délibération du 12 juin 2017, a décidé d'octroyer une coupe de bois communal, aux familles uniquement domiciliées dans la commune. Le prix forfaitaire de la coupe est de 150 €.

L'exploitation de la coupe doit être réalisée par les bénéficiaires de l'affouage, uniquement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 15 avril 2019, un règlement sera établi conjointement avec l'ONF.

**Les demandes sont à déposer en Mairie avant le 10 novembre 2017.**



## Travaux Drôme Aménagement Habitat

Après plusieurs années de négociations, les travaux de construction des logements de DAH (Drôme Aménagement Habitat) démarrent pour une durée de 450 jours. Treize logements locatifs (T4) seront disponibles.



## Infos Préfecture de la Drôme

### CARTES GRISES

Accueil en préfecture uniquement sur rendez-vous les lundis mardis jeudis ou vendredis de 8h30 à 12h30, avec inscription préalable sur le site de la préfecture :

<http://www.rdv.drome.gouv.fr>,

ou par messagerie :

[pref-infos-cartes-grises@drome.gouv.fr](mailto:pref-infos-cartes-grises@drome.gouv.fr).

### PERMIS DE CONDUIRE : déclaration de perte ou remise de permis

Accueil en préfecture les lundis mardis jeudis ou vendredis de 8h30 à 12h30.

Autres opérations sur le site <http://ants.gouv.fr> .

Messagerie : [pref-permis-de-conduire@drome.gouv.fr](mailto:pref-permis-de-conduire@drome.gouv.fr).



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

L'Agence Postale Communale, située **2 rue du Taillet**, vous propose les services suivants :

- affranchissements de courrier et colis
- recommandés
- vente d'emballage pour colis
- enveloppes pré-timbrées
- timbres de collection
- lettres suivies
- changement d'adresse
- dépôt et retrait d'argent (client la banque postale)

Une série de pièces de 10 euros, en argent (Jean Paul Gauthier) est également disponible. Venez la découvrir.

Le bureau est équipé d'une **tablette numérique** afin de consulter ses comptes, prendre rendez-vous avec un conseiller bancaire, naviguer sur le site de la mairie ou faire d'autres démarches en ligne.

**L'agence est ouverte  
du mardi au vendredi  
de 8h45 à 11h45.**

## Un peu de civisme



SI VOTRE CHIEN N'ARRIVE PAS A RAMASSER SES CROTTES TOUT SEUL ...  
FAITES LE POUR LUI ET PAR CIVISME VIS-À-VIS DE VOS VOISINS !!!



Merci à son auteur anonyme.

## Nouveaux habitants

Le Rendez-vous des Granges  
leur souhaite la bienvenue

RIBEIRO CORREIA Marco  
et PAUCHET Aline

FLACHAIRE Cyril et ALLIEN Sylvain

ROMANET Julien

AUBERT Alain

VARENNE Claude

VECHOT Auxence

et MOREIRA DA SILVA Kevin

SEIGLE-VATTE Timothy

GUYON Rafaël

## - État Civil -



### Mariage:

Guillaume BRINGUIER et Claire APROYAN,  
le 02/09/17.

### Naissance :

Lola DUSSENNE GUILLOT née le 05/08/2017 à  
Montélimar.

### Décès :

RIEU Aimé, à l'âge de 77 ans.

Nous avons appris cet été le décès de  
Béatrice COMERMA, épouse JACQUEMOND,  
*Artiste peintre diplômée des Beaux Arts.*

Béatrice avait réalisé le Logo de  
notre village en 1995.

Nous adressons à la famille nos plus  
sincères condoléances.



# agenda

**Jeudi 28 septembre à 18 h**  
Rez de chaussée mairie  
**Assemblée générale Amicale Laïque**

**Dimanche 8 octobre**  
**Repas des anciens** *Proposé par le CCAS*

**Mardi 31 octobre**  
**Halloween** - *Proposé par le Comité des fêtes*

**Jeudi 9 novembre à 19h en mairie**  
**Conférence « 14/18 : l'autre front »**

**Du 9 au 12 novembre en mairie**  
**Exposition « 1914 -1918 : images de  
la Drôme en guerre »**

**Cérémonie du 11 Novembre**  
**Départ du cortège à 9h devant la Mairie**

**Vendredi 17 novembre à 18h30**  
**Assemblée générale du Comité des  
Fêtes - Salle du Moulin**

**Vendredi 22 décembre**  
**Fête de l'école**

## RAPPEL

**Du 11/09/2017 au 12/10/2017**  
**Enquête publique PLU**

Le commissaire enquêteur  
recevra en mairie :

**Lundi 11 septembre de 9h à 12h**  
**Samedi 23 septembre de 9h à 12h**  
**Mercredi 4 octobre de 9h à 12h**  
**Jeudi 12 octobre de 16h à 19h**

Le projet est consultable en mairie ou  
sur le site de la commune :  
[www.les-granges-gontardes.fr](http://www.les-granges-gontardes.fr)

Les observations peuvent être :

- ⇒ consignées dans le registre  
d'enquête en mairie
- ⇒ adressées par écrit au  
commissaire-enquêteur à la  
mairie
- ⇒ ou par courriel à l'adresse:

[enquetepubliqueplu@les-granges-gontardes.fr](mailto:enquetepubliqueplu@les-granges-gontardes.fr)

# Infos - pratiques

## Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Le lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h

Le jeudi de 15h à 19h

☎ 04 75 98 50 80 - Fax : 04 75 98 01 15

Courriel : [secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr](mailto:secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr)

Site internet : [www.les-granges-gontardes.fr](http://www.les-granges-gontardes.fr)

L'agence Postale Communale est ouverte au public :  
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45.  
Départ du courrier à 12h30 - TEL : 04.75.98.57.70

## Les permanences de Monsieur le Maire

ont lieu sur rendez-vous :  
le jeudi de 18h à 19h

**Urbanisme et travaux**  
Monsieur Thierry MATHIEU  
sur rendez-vous



## TRANSPORTS

### Lignes régulières interurbaines

Sud Rhône Alpes Déplacement Drôme Ardèche  
( SRADDA) gère les lignes de bus régionaux.

La ligne 36, Montélimar > Nyons et retour  
dessert la commune des Granges Gontardes par  
un arrêt situé au carrefour des D 133 et D 217.

### Service Marché ROUSSAS ⇄ PIERRELATTE

Circule tous les vendredis sauf jours fériés  
Centre .....8h45 / 11h25  
Logis de Berre .....8h48 / 11h22

*Les fiches horaires **sont disponibles en Mairie**  
ou consultables sur le site de la commune :  
[www.les-granges-gontardes.fr](http://www.les-granges-gontardes.fr)  
rubrique « vivre aux Granges Gontardes »*

**Renseignements : SRADDA 04 75 51 89 69**

### Les Taxis de la Berre

Monsieur Serge ENTAT ☎ 04.75.98.50.98  
☎ 06.88.48.86.46



## ORDURES MENAGERES et TRI DES DECHETS

Les ordures ménagères et les déchets triés (emballages,  
verre et journaux) sont à déposer dans les conteneurs  
prévus à cet effet. Ces points d'apport volontaires se  
situent:

Rue du Jonchier  
Rue des Oliviers  
Rue George Chouleur  
Route du Logis de Berre

**Pour tous renseignements, merci de contacter le  
service déchets de la Communauté de Commune  
Drôme Sud Provence : 04 75 96 06 12**

Les cartons, papiers, végétaux, ferrailles, gravats,  
verres, huiles de vidange et bois doivent être déposés  
dans une des 4 déchèteries de l'intercommunalité  
(Donzère, Malataverne, St Paul-trois-Châteaux, Suze la  
Rousse). **Une carte d'accès à ces déchèteries est  
obligatoire. Elle est délivrée par le secrétariat de  
Mairie sur présentation d'une pièce d'identité et  
d'un justificatif de domicile.**



## Bibliothèque « Autour du livre »

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h à 18h / Mercredi 10h à 12h  
Jeudi de 16h à 18h30

☎ 04.75.98.01.16

Courriel : [bibliothequedesgranges@wanadoo.fr](mailto:bibliothequedesgranges@wanadoo.fr)

## MEDECINS

Docteur Christian SICCARD ☎ 04.75.98.57.47  
Docteur Sylvie FABRE ☎ 04.75.98.62.71

### Cabinet infirmières

Sylvie CAPUTO et Gaëlle MARCHERAT  
66 bis rue des jardiniers  
Tel : 06 49 46 83 82

## NUMEROS D'URGENCE

Urgence (Europe).....112  
Samu.....15  
Police.....17  
Pompiers.....18  
SICEC .....04.75.91.50.30  
Gendarmerie.....04.75.51.60.06  
Centre anti-poisons de Grenoble .....04.76.42.42.42  
E.D.F Sécurité Dépannage.....0.810.333.321  
Drogues Alcool Tabac Info Service.....0.800.23.13.13  
Violence conjugale..... 3919